

# LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRETIENS DES CHEMINOTS DE FRANCE ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

## Après LA BATAILLE

  
 Le remous provoqué par la consultation nationale s'est apaisé maintenant que la Chambre issue des élections du 17 juin, est entrée en fonction et que la nouvelle législature est ouverte. Mis en face des résultats de cette consultation — dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne s'est pas effectuée dans une très grande clarté — le Français s'interroge sur leurs conséquences possibles au regard des problèmes de toute première importance que l'Assemblée défunte et le Gouvernement qui en était issu ont laissé à la seconde législature de la IV<sup>e</sup> République le soin de résoudre.

Pour notre part, nous ne cacherons pas notre anxiété, voire nos inquiétudes. Sans doute devons-nous attendre la lecture de la Déclaration ministérielle du Chef du Gouvernement pressenti pour nous faire une opinion valable sur les conditions dans lesquelles va avoir à s'engager notre action syndicale dans les plus prochains jours. A l'heure où les impératifs du calendrier nous obligent à mettre sous presse, nous sommes encore en plein inconnu. Nous ne pouvons toutefois fermer les yeux aux réalités : la composition de la nouvelle Assemblée n'autorise guère l'optimisme, et le choix du Président de la République, en se portant successivement sur deux personnalités connues pour leur attachement aux principes sacro-saints du libéralisme classique, nous montre clairement dans quelle voie nous nous engageons. Nous connaissons M. René Mayer. Il a été notre ministre à une époque difficile pour la S.N.C.F. et les cheminots et d'excellent travail a été fait sous son règne, en collaboration étroite avec les organisations syndicales représentatives de l'ensemble du personnel. En mars dernier, il a soutenu, en Conseil de Cabinet, notre point de vue en ce qui concerne la fixation par voie de Convention collective de nos conditions de rémunération. Mais nous aurions garde d'oublier que c'est à M. Mayer, Chef du Gouvernement, que nous pourrons avoir affaire, et qu'à ce titre il est peu probable qu'il rejoigne notre point de vue sur les questions d'ordre général qui dominent l'actualité sociale, telles que l'adoption de l'échelle mobile, la revalorisation des allocations familiales, la réforme fiscale, sans parler d'autres questions non moins importantes comme, par exemple, la réforme de l'entreprise ou la participation des salariés aux profits résultant de l'amélioration de la productivité dans les entreprises, y compris celles du secteur public.

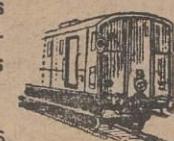
Ne nous y trompons d'ailleurs pas, si M. Mayer échoue, nous risquons autant avec toute autre personnalité.

Il faut aussi considérer que nous avons perdu dans la bataille électorale un certain nombre d'amis éprouvés dont la présence dans l'hémicycle, ainsi que dans les Commissions parlementaires, nous eût été fort utile dans les circonstances actuelles.

Force nous est donc, devant de telles perspectives, de nous retourner vers nos camarades de travail pour les exhorter au strict accomplissement du devoir syndical. Nous le disons ici récemment, et nous ne saurions trop le répéter : **seules des organisations syndicales fortes, homogènes, groupant des effectifs nombreux et disciplinés, œuvrant sous l'inspiration de principes sains, dispensant par là même d'un potentiel moral capable de créer de puissants mouvements d'opinion, offriront aux travailleurs des possibilités sérieuses de faire triompher leurs justes revendications.**

Plus que jamais, notre sort de travailleurs et de cheminots est entre nos mains.

A. PAILLIEUX,  
Secrétaire général.



## NOS SALAIRES LE NOUVEAU PARLEMENT DOIT INSTITUER AU PLUS TOT L'ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES

### IL DOIT ÉGALEMENT REVALORISER LES ALLOCATIONS FAMILIALES TACHE NEGLIGÉE PAR LA PRÉCÉDENTE LEGISLATURE

**A** l'heure où nous écrivons ces lignes, la France n'a toujours pas de gouvernement. On peut dire que, pratiquement, voilà à peu près trois mois — c'est-à-dire depuis le vote de la loi électorale — que l'équipe ministérielle en place expédie, suivant la formule consacrée, les affaires courantes, autrement dit, ne prend aucune initiative d'importance.

Voilà trois mois que cela dure et pendant ce temps les difficultés s'accumulent, les prix montent, en une période où ils devraient normalement descendre. La situation des travailleurs, celle de l'immense foule des consommateurs, se complique gravement de jour en jour et cette complication constante rend plus difficile encore la formation d'un gouvernement, qu'attend une tâche particulièrement lourde.

#### COUT DE LA VIE

**M** ROBERT BURON, secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, tout empreint d'heureux optimisme a cru utile de nous verser du baume dans le cœur en déclarant que la courbe du coût de la vie avait amorcé la descente et qu'on pouvait escompter des temps meilleurs.

Hélas ! nos ménagères font des constatations exactement contraires et notre secrétariat de la C.F.T.C. qui, chaque mois, établit le budget d'un travailleur célibataire, afin de déterminer le montant d'un véritable salaire minimum vital, constate que celui-ci passe de 20.186 francs au 15 juin à 20.561 au 15 juillet ; qu'il s'élevait au 15 mars dernier à 18.718 francs, soit, depuis cette date, une hausse de 9,80 %.

Nos parlementaires, nos hommes d'Etat ne peuvent se boucher ni les yeux ni les oreilles, les voici maintenant au pied du mur et, devant la nécessité, s'ils veulent gouverner dans l'ordre et dans le calme, de rendre justice aux travailleurs qui réclament avec force l'échelle mobile des salaires de manière que ceux-ci s'ajustent périodiquement au coût de la vie.

#### L'ÉCHELLE MOBILE EST-ELLE SI DANGEREUSE ?

**A** LORS on nous crie casse-cou ! On nous brosse le tableau noir des méfaits de l'inflation, on nous rappelle la triste expérience de la République de Weimar, qui connut un relèvement journalier des salaires, devant une montée accélérée des prix et qui, en fin de compte, sombra dans la banqueroute.

Les mêmes, d'ailleurs, qui s'épouvent à l'idée de l'échelle mobile des salaires, sont tout prêts à soutenir l'échelle mobile du prix du blé et n'y aperçoivent qu'une mesure de justice.

L'échelle mobile, un danger ? Mais, après tout, il est si simple de parer ce danger en empêchant que l'échelle mobile ne produise effet. Ne suffit-il pas d'empêcher les prix de monter ? Faut-il rappeler, à ces libéraux impénitents, qu'au pays du libéralisme : aux Etats-Unis d'Amérique, de grandes entreprises industrielles acceptent de conclure, avec leurs travailleurs, des conventions collectives comportant des clauses d'échelle mobile. Faut-il rappeler qu'actuellement un million de travailleurs américains — toute l'industrie de l'automobile, notamment — bénéficient de contrats de salaires basés sur l'échelle mobile ?

Que, pour des millions de syndiqués, les conventions collectives comportent des clauses prévoyant des ajustements trimestriels de salaires ? Que, de plus,

les mêmes contrats contiennent des clauses de hausse de salaire basées sur l'augmentation de la productivité et c'est le cas, par exemple, d'une des plus importantes sociétés : la General Motors ?

Alors messieurs les économistes français, messieurs les patrons qui vous voilez la face quand vous entendez parler d'échelle mobile, permettez-nous de ne pas trop vous prendre au sérieux.

#### PRODUCTIVITE

**M** AIS j'ai parlé de productivité. On en parle beaucoup et, pour certains, c'est devenu une véritable tarte à la crème. On veut bien promettre une augmentation des salaires aux travailleurs, si la productivité augmente. seulement on s'arrange pour que les travailleurs n'aient aucune confiance dans ces promesses.

Car la productivité a augmenté en France sans que, pour autant, le pouvoir d'achat des salariés se soit amélioré.

Nos camarades de l'Exploitation nous diront, par exemple, à propos des primes qui doivent récompenser les agents chargés du classement des wagons dans les triages, primes tenant compte, notamment, de la diminution des avaries aux marchandises, ces camarades nous diront qu'ils ne croient plus à la vertu de ces primes, puisque, malgré les efforts, malgré les progrès réalisés, les primes n'ont pas été relevées depuis plusieurs années.

Nous n'incriminerons d'ailleurs pas directement la S.N.C.F. puisque, nous le savons bien, elle n'est autorisée par le Gouvernement à consacrer qu'un crédit strictement limité pour le paiement de ces primes. Alors que vous

(Suite page 3.)

Léon DELSERT.

### 34<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL À GENÈVE

## Un courageux discours de Gaston Tessier

Tous les ans, la Conférence Internationale du Travail, instituée en 1919 par le traité de Versailles, se réunit pour examiner le rapport du Directeur général de son organisme permanent, le Bureau International du Travail, discuter des grands problèmes sociaux d'actualité et déterminer le programme des travaux et études à entreprendre jusqu'à la session suivante.

Cette année, outre la discussion du rapport du Directeur général du B.I.T. et les informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations votées dans les sessions précédentes, figuraient à l'ordre du jour :

— Les relations professionnelles, y compris les conventions collectives, ainsi que la conciliation et l'arbitrage volontaires ;

— La collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs ;

— L'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine ;

— Les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture ;

— Les congés payés dans l'agriculture. Toutes ces questions sont d'une très grande importance et amèneraient, si elles étaient mises en application partout des améliorations très importantes dans la vie des travailleurs.

Mais la principale discussion a eu lieu au sujet du rapport du Directeur général du B.I.T., spécialement sur la politique des salaires.

A ce sujet, notre Président confédéral Gaston TESSIER, parlant au nom de la C.I.S.C., a prononcé un des discours les plus remarquables de la Conférence. Nous en donnons ci-après les principaux passages d'après « Syndicalisme ».

Notre Président confédéral a débute son exposé par le rappel des travaux de la Commission Economique pour l'Europe, qui espère un développement des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. « Le rapport de M. David A. Morse, poursuit-il, tout comme les débats de la Commission Economique pour l'Europe, pose un dilemme : l'effort de réarmement est-il compatible avec cette poursuite du progrès social qui est l'objet même de l'Organisation internationale du Travail ?

« L'équation « salaires-prix » apparaît ainsi, de nouveau, au tout premier plan des préoccupations. Que nous dit, en effet, le rapport du Directeur général ? Tant que persistera la tension politique, une partie de plus en plus impor-

tante de l'humanité devra se consacrer à la recherche de la sécurité militaire au lieu de travailler à l'amélioration de son sort...»

« Alors qu'une certaine réduction des investissements non essentiels et des exportations sera probablement nécessaire, il semble certain que c'est par une réduction des consommations non essentielles et par un accroissement de la productivité des ressources que le réarmement entraînera le moins de dommages pour le bien-être économique et social. »

« Ah ! monsieur le Directeur général, « qu'en termes galants ces choses-là sont dites », comme s'exprimait notre vieux Molére ! Le simple travailleur, le modeste citoyen, le contribuable docile, demandera peut-être si le réarmement est le meilleur, le seul moyen de prévenir la guerre ; si toutes les possibilités ont été loyalement épousées en vue d'un désarmement général, progressif, simultané et contrôlé...»

« Nous ne reviendrons pas sûr l'accord que nous avons donné quant à un accroissement de la productivité, moyennant que les travailleurs soient intéressés aux résultats ; mais, nous l'avons souligné à plusieurs reprises, il ne suffit pas de produire, fût-ce à bas prix : il faut vendre, c'est-à-dire trouver des acheteurs. Ne commettez-vous pas, à cet égard, une redoutable contradiction dans les termes quand vous parlez à la fois d'élever la productivité et de réduire des consommations, même s'il s'agit de dépenses qui n'ont pas un caractère essentiel ?

« En constatant les faits, plus éloquents hélas ! que les théories, vous ne dissimulez point que nous entrons « dans une nouvelle période de pénuries et de pressions inflationnistes ». Je rends hommage à la sincérité de cette indication ; veuillez permettre, toutefois, que je discute sur une impression que m'a laissée la lecture du Chapitre II : « Salaires, productivité et inflation ». »

« Il semblerait que, seule, une politique maladroite des salaires soit susceptible de déclencher le mécanisme d'inflation. Or, n'est-il pas certain qu'au cours des dernières décennies, les manifestations de ce mal, combien redoutable ! n'ont pas été provoquées par des hausses de salaires, mais par des politiques budgétaires non adaptées, par des pénuries plus ou moins localisées, par la spéculation internationale, par les craintes de guerre, etc. ?

Maurice GARNIER.  
(Suite page 4.)

# - COUPS DE TAMpon -

## ENQUETE

La « Tribune des Cheminots » du 15 juin a publié la photo prise « spontanément » à la fin du dernier Congrès de la C.G.T., de Benoît Frachon, d'un dissident F.O. et du P. Barreau, prêtre ouvrier, se donnant symboliquement la main.

Et voilà donc réalisée l'union tant prônée des travailleurs de toutes tendances : communistes, socialistes et catholiques !

Pour nous, qui avons depuis toujours des contacts avec la C.G.T., nous savons à quoi nous en tenir...

D'ailleurs, combien de nos adhérents, combien de nos militants ne nous viennent-ils pas, précisément de la C.G.T.? S'ils l'ont quittée, c'est incontestablement parce qu'elle ne leur donnait pas satisfaction, parce qu'ils ne s'y sentaient pas à l'aise ou parce que leur voix n'y trouvait pas d'échos.

Sans doute, il y a des exceptions. Elles ne font d'ailleurs que confirmer la règle. Mais nous savons combien on est habile à les utiliser et à les exploiter.

**Cars'il y a des chrétiens à la C.G.T., j'attends qu'on me démontre l'efficacité de leur action.**

En tout cas, il me faut plus qu'une photo pour me convaincre.

Et de nombreux travailleurs avec moi ne mordent pas à l'ami hameçon, la ficelle est un peu grosse...

Je serais d'ailleurs curieux de savoir combien de nos camarades ont été convaincus et convertis par cette photo.

Si vous connaissez des cheminots ayant quitté l'un de nos syndicats pour passer à la C.G.T. depuis deux mois, prière de me le signaler à l'adresse : Jean-François, Fédération des Cheminots. C.F.T.C.

J'en dresserai la statistique. Et puis, je l'enverrai aux camarades Frachon, Tournemaine et Barreau.

En toute fraternité !

## METHODES AMERICAINES...

Je ne suis pas systématiquement enthousiaste pour tout ce qui est « made in U.S.A. ».

Mais l'actualité vient de me permettre de comparer les méthodes américaines et... françaises. Deux exemples :

Dans un journal d'information, je lis : « L'auto a tué plus d'Américains que les guerres.

« Parlant devant le Congrès de la Sécurité Routière, le Président Truman a annoncé que les accidents d'autos aux Etats-Unis avaient provoqué autant de décès que les guerres de l'histoire américaine (...) En un demi-siècle, les accidents de la circulation ont causé un million de morts aux Etats-Unis. Ils entraînent chaque année pour près de trois milliards de dégâts ».

Les firmes américaines se préoccupent d'une telle situation. Aussi certains industriels consacrent de grosses sommes aux études et recherches relatives à la sécurité. Notamment, la « General Motors » dispose, pour son service des études d'un budget dont le montant atteint le chiffre d'affaires de Citroën en France.

## ... ET METHODES FRANÇAISES

Nous avons, nous aussi, en France, une organisation dite des « Etudes Automobiles », 43, rue de la Chaussée-d'Antin à Paris (9<sup>e</sup>). Et je crois vous en avoir déjà parlé.

Mais là, les « études » se bornent à une intense propagande en faveur de la

sécurité routière, mais contre la législation, l'Etat et... les chemins de fer.

J'ai sous les yeux la dernière brochure de cette organisation. Éditée à l'occasion de la récente campagne électorale, elle a pour titre : Bilan d'une législation. La présentation est toujours très soignée, avec de nombreuses illustrations très suggestives. Pourtant, si j'avais un conseil à donner aux « Etudes Automobiles », je leur demanderais de changer un peu de clichés : celui de l'auto écrasée sous des poids énormes d'impôts est un peu défraîchi.

Je sais bien qu'on veut nous faire croire que l'automobile n'en peut plus...

Mais c'est un peu difficile, au moment même où M. LEFAUCHEUX annonce que Renault a sorti, à lui seul, en 1950, un peu plus de 142.000 voitures. Et aussi à l'époque où l'on nous assure que près de 400.000 Français attendent l'auto qu'ils ont commandée.

**Méthodes américaines... méthodes françaises : les unes orientées dans un sens positif et conquérant, les autres vers un certain conservatisme, vers le dénigrement et l'action... négative.**

Deux mondes !

## LE SOUCI DE L'ETERNITE

Mais oui ! Lauriez-vous cru ? Ce sont nos camarades de F.O. qui ont pour nous — et pour moi spécialement — ce souci de l'éternité.

J'ai lu ça — et je vous assure que je me suis drôlement « marié » — dans « Le Rail syndicaliste » du 27 juin.

Figurez-vous que Robert Degris — qui est, dans cet organe, chargé de la Revue de presse — se soucie grandement du salut de mon âme. Parce que, dans un précédent numéro, j'ai dit que F.O. préparait les prochaines élections de délégués et que, pour cela, on allait doter vingt-cinq secteurs d'appareils Ronéo tout neufs. Degris écrit textuellement :

« La curiosité et surtout la calomnie sont des péchés. Jean-François, attention à vous pour l'éternel ! » Merci, vraiment, mon cher, pour tant de sollicitude.

Mais alors, devant tant de science théologique, j'ai pensé, en me représentant Robert Degris derrière la grille d'un confessionnal, que je pourrais lui conter mes petites misères et lui faire ma confession... publique.

## CONFESION

Oui, mon Révérend Père Degris, j'ai résolu de vous dire toutes mes fautes.

C'est vrai, j'ai écrit « vingt-cinq Ronéo ». C'était exact. Vous n'allez distribuer que vingt duplicateurs, qui doivent être répartis ainsi qu'il suit :

- quatre à votre Union Est;
- autant à votre Union Nord;
- trois seulement à votre Union Ouest;
- quatre à votre Union Sud-Est;
- trois à votre Union Sud-Ouest;
- et deux à votre Union Méditerranée.

Au total, cela ne fait que vingt. Seulement, comme il ne s'agit là que d'une première dotation, j'ai pensé que les cinq autres suivraient bientôt.

J'ai eu grand tort, mon Révérend Père Degris.

Et je me propose bien de faire pénitence !

## CURIOSITE

Mais, mon Révérend Père Degris, là ne réside pas le principal de ma faute.

J'ai péché — et gravement, c'est vous qui me l'assurez — par curiosité en vous demandant : Qui paie?

Et je me propose bien de faire pénitence !

Evitez les intermédiaires, en provenance directe de nos usines, il vous donnera l'assurance d'une satisfaction réelle en vous offrant toutes les garanties.

**WESTMINSTER ou les CLOCHEs DU JURA**

En choisissant le carillon S.H.D. à prix égal vous serez assuré d'une qualité supérieure. Notre carillon comporte une garantie absolue par bulletin individuel, numéroté, pour un parfait fonctionnement de dix ans.

**ATTENTION**

des milliers de lecteurs de ce journal connaissent bien les fabrications S.H.D. de réputation mondiale, aussi, nous les avoissons que la production de cet article est encore limitée et leur est exclusivement réservée. N'oubliez donc pas en passant votre commande de découper cette annonce en indiquant la gare la plus proche de votre domicile. Ceux qui passeront leur commande dans les 15 jours suivant la parution de cette annonce et enverront leur mandat de 1000 francs bénéficieront de la gratuité de port, d'emballage et de frais d'assurances.

**N'ATTENDEZ PAS ! ECRIVEZ AUJOURD'HUI MÊME A S. H. D., 106, RUE LAFAYETTE - PARIS**

**Nous vous offrons A CRÉDIT 1.000 Frs.**

POUR à la commande et 7 versements mensuels de 2.000 francs ce splendide carillon Grand Luxe S.H.D.

Evitant les intermédiaires, en provenance directe de nos usines, il vous donnera l'assurance d'une satisfaction réelle en vous offrant toutes les garanties.

En ronce de noyer, verni, clair ou foncé, comportant un mouvement de tout premier ordre, grâce à ses huit tringles vous aurez à votre choix deux airs : WESTMINSTER ou les CLOCHEs DU JURA

En choisissant le carillon S.H.D. à prix égal vous serez assuré d'une qualité supérieure. Notre carillon comporte une garantie absolue par bulletin individuel, numéroté, pour un parfait fonctionnement de dix ans.

**ATTENTION**

des milliers de lecteurs de ce journal connaissent bien les fabrications S.H.D. de réputation mondiale, aussi, nous les avoissons que la production de cet article est encore limitée et leur est exclusivement réservée. N'oubliez donc pas en passant votre commande de découper cette annonce en indiquant la gare la plus proche de votre domicile. Ceux qui passeront leur commande dans les 15 jours suivant la parution de cette annonce et enverront leur mandat de 1000 francs bénéficieront de la gratuité de port, d'emballage et de frais d'assurances.

**N'ATTENDEZ PAS ! ECRIVEZ AUJOURD'HUI MÊME A S. H. D., 106, RUE LAFAYETTE - PARIS**

Je reconnaissais que c'est très mal d'avoir posé une telle question.

C'est d'ailleurs certainement la raison pour laquelle vous n'y répondez pas.

Alors, je vous promets de ne plus jamais vous poser de telles questions, mon Révérend Père !

## AUTRES EXPLICATIONS

Et pour vous prouver ma contrition bien sincère, mon Révérend Père Degris, je veux répondre très franchement et bien honnêtement à la question qu'à votre tour vous me posez, à savoir :

— Comment a été payé l'immeuble sis 26, rue Montholon et ses installations ?

Mon très Révérend Père, vous pourrez le savoir en consultant la collection du « Cheminot de France » de l'année 1947. Mais je veux bien vous éviter cette peine.

— L'immeuble sis 26, rue Montholon est la propriété d'une société nommée « La Maison des Travailleurs Chrétiens ». Il a été acheté par cette société anonyme sur le produit d'un emprunt comportant 35.000 actions de 1.000 francs, émis en 1947. Ces obligations ont été souscrites par les camarades adhérents de la C.F.T.C. qui ont ainsi prouvé qu'ils avaient toute confiance en la pérennité du mouvement.

D'ailleurs, vous avez, mon Révérend Père, la faculté et le loisir de vérifier ce que je vous avance : le service financier de cet emprunt est assuré par une banque connue : le Crédit Commercial et Industriel dont le siège est 66, rue de la Victoire à Paris.

## AVEUX COMPLEMENTAIRES

Enfin, j'avoue bien humblement, mon Révérend Père Degris, que lors de l'inauguration de l'immeuble, il y avait beaucoup de monde.

C'est vrai, il y avait des parlementaires, des représentants du Gouvernement. Et puis, c'est bien exact, il y avait aussi un évêque.

Et c'est là, j'en conviens, une faute impardonnable !

Mais il y avait encore un Pasteur protestant. Et aussi un Pope de la religion orthodoxe...

Alors, je ne sais plus à qui m'en confesser...

Eh si, après ces aveux, mon camarade de F.O. n'en devient pas vert Degris !

JEAN-FRANCOIS.

## L'AUTOMOBILE SACRIFIEE !

(Extrait d'un article « La situation économique » d'Alfred Sauvy, dans la revue « Droit Social », N° de juin 1951).

« La vente des voitures connaît une prospérité sans précédent qui dément le pessimisme de commandé de la propagande intense de l'industrie automobile. Il faut actuellement attendre plus de deux ans pour avoir livraison de certains modèles.

Malgré cette prospérité exceptionnelle qui, sur divers points, nuit au progrès général de la production (logement en particulier) une propagande intense s'est attachée, pendant les élections, à défendre la thèse de l'industrie automobile sacrifiée.

De récents documents confirment combien l'opinion française est induite en erreur par cette propagande insistante. Une étude de la Society of Motor Manufacturers and Traders montre que, pour un parcours de 5.000 milles, soit 8.000 kilomètres, une voiture paie une somme de 50 livres 10 s. en Angleterre, 46 livres 20 s. en Italie, 39 livres 5 s. en Allemagne, 34 livres 11 s. en France et 28 livres 5 s. en Suisse. La France se trouve donc un des pays où l'automobile est la moins imposée. Et si l'on tient compte de la qualité et du coût du réseau, on voit que l'automobile est mieux traitée, non seulement que les autres industries françaises, mais que l'automobile dans les pays étrangers.

De récents documents confirment combien l'opinion française est induite en erreur par cette propagande insistante. Une étude de la Society of Motor Manufacturers and Traders montre que, pour un parcours de 5.000 milles, soit 8.000 kilomètres, une voiture paie une somme de 50 livres 10 s. en Angleterre, 46 livres 20 s. en Italie, 39 livres 5 s. en Allemagne, 34 livres 11 s. en France et 28 livres 5 s. en Suisse. La France se trouve donc un des pays où l'automobile est la moins imposée. Et si l'on tient compte de la qualité et du coût du réseau, on voit que l'automobile est mieux traitée, non seulement que les autres industries françaises, mais que l'automobile dans les pays étrangers.

# BRAVO les "CASTORS" !

Dans le « Cheminot » de juin, LANSON a brièvement rendu compte de notre intéressante visite aux « Castors » de Sotteville, le 2 juillet. Je dis brièvement car notre camarade a bien l'intention de pousser plus à fond ses investigations dans ce domaine afin de mettre en valeur, comme elle le mérite, une expérience qui a toute la sympathie et recevra tout l'appui désirable de notre Fédération.

Avant de passer ainsi à l'examen des différents problèmes que pose de nos jours la construction de maisons individuelles et des solutions qu'y apporte la méthode « Castor » telle que l'ont interprétée les « Castors du Rail », je voudrais à mon tour saluer ces braves pionniers et dire deux mots de ceux d'Argenteuil visités le 6 juillet.

Nos bâtisseurs d'Argenteuil ont, en effet, un mérite particulier : celui d'avoir affronté avec le plus grand courage toutes sortes de difficultés dont les moindres n'ont pas été les tracasseries administratives derrière lesquelles se cachait mal l'hostilité d'organismes donnant leur préférence à d'autres formules moins... désintéressées.

M. ARMAND, directeur général et M. PORCHEZ, directeur général adjoint, avaient tenu à faire le déplacement sous la conduite de M. LAMORRE, ingénieur en chef à V.B. Ouest, afin de juger par eux-mêmes la valeur du procédé, constater « de visu » les résultats obtenus dans un chantier difficile où l'état des travaux permet un examen sérieux des conditions techniques de leur exécution.

Nulle doute que ces visiteurs de marque n'aient remporté du chantier d'Argenteuil, la plus favorable impression. Les nombreuses questions qu'ils ont posées aux « Castors » trouvés en plein travail dans leur futur logis ont témoigné de l'intérêt très vif qu'ils prenaient à leur audacieuse entreprise que certains esprits chagrin ou timo-

rés leur avaient présentée comme té- méaire, sinon chimérique. Aussi bien ne dissimuleront-ils pas leur satisfaction en présence du bilan financier de ce chantier, actuellement parvenu au stade des finitions, bilan faisant ressortir une large rétribution de l'effort personnel accompli par de courageux constructeurs, sous le double aspect d'une économie très sensible dans le coût de la construction et de l'obten- tion d'une qualité exceptionnelle dans la réalisation des plans.

Pour ma part, la visite du chantier d'Argenteuil m'a confirmé dans la conviction que je m'étais faite à Sotteville de la parfaite adaptation de la méthode « Castor » aux besoins de la construction individuelle dans les temps que nous vivons. Il reste entendu que la bonne volonté, la ferme détermination, le courage même ne suffisent pas pour mener à bien l'entreprise. Le « Castor » doit être soutenu, encouragé, guidé par une personnalité qualifiée, officiellement désignée dans chaque région par la S.N.C.F., celle-ci devant, en outre, lui faciliter la tâche du point de vue administratif et financier. C'est là pour l'employeur un véritable devoir social qui ne s'apparente en rien au partenariat étroit dont fait trop souvent preuve l'administration et dont les cheminots ne veulent à aucun prix. La visite du chantier d'Argenteuil permettra des mises au point de nature à faciliter l'action de ceux qui, comme nous, réclament pour les « Castors » la satisfaction de désirer dont la légitimité ne saurait être contestée.

Bravo donc, les « Castors ». Tenez bon, perséverez dans votre effort, il aura, croyez-moi, sa récompense. Aussi bien, vous savez que vous n'êtes plus seuls et que les nombreux amis que vous comptez, vous apporteront en toute circonstance un total appui.

**A. PAILLIEUX.**  
Administrateur de la S.N.C.F.

## Cheminot de France

Nous rappelons instamment à nos ea- marades que la copie à insérer dans le « Cheminot de France » doit parvenir au siège fédéral pour le 15 du mois au plus tard.

Ce mois-ci, plusieurs articles sont arrivés trop tard pour être retenus. Nous le regrettons vivement.

Afin de permettre à nos militants de souffrir un peu pendant la période des vacances, le numéro à paraître fin août aura son nombre de pages fortement réduit.

N.D.R.

# FAISONS LE POINT... D'UN MOIS A L'AUTRE

## Propagande Formation Organisation

Depuis notre dernier Congrès fédéral, la Commission de Propagande-Formation et Organisation s'est réunie régulièrement chaque mois. Composée de camarades dûment qualifiés de toutes les régions, elle a mené à bien un important travail.

Elle s'est attachée à donner à nos camarades, dans ces trois domaines, les outils nécessaires.

Dans le domaine de la propagande, nous nous sommes attachés, avec le concours des secrétaires généraux des Unions à l'organiser d'une façon rationnelle. Les réunions ont été soigneusement préparées suivant un calendrier judicieusement établi et tenant compte des besoins inhérents à chaque centre à visiter; des réunions de Conseils de secteurs sur toutes les régions ont permis une organisation méthodique et un contact entre les dirigeants des Unions et de la Fédération et les militants des Syndicats, contacts plus étroits que ceux qui peuvent être établis lors des Congrès. Un certain nombre de ces Conseils ont été tenus sous l'angle des Commissions techniques. Ceux de l'année syndicale à venir le seront sous le signe du perfectionnement de l'organisation.

Une de nos tâches les plus importantes a été la préparation des élections de délégués. Nous n'avons rien voulu laisser au hasard et les résultats ont démontré qu'une organisation méthodique présentait dans ce domaine une particulière importance. Tirant les enseignements de ces élections, nous étudierons notre propagande pour les élections aux Comités mixtes de 1952, en fonction de leurs résultats généraux.

A la fin de l'année 1950, nous avons publié un tract à l'occasion du renouvellement des cartes confédérales, tract dans lequel nous nous adressions plus particulièrement aux inorganisés, à ceux, encore trop nombreux, hélas ! qui n'ont pas encore compris qu'ils faisaient leur propre malheur, en même temps que celui de la corporation tout entière.

Au moment des élections, deux tracts ont fixé notre position, le premier sur le plan général, le second axé sur les constatations que nous permettait la grève que nous venions de vivre.

Cette grève de mars, vue sous l'angle de l'organisation, nous a permis de déceler les points faibles et d'établir un plan tant sur le plan syndical, que le plan secteur, Union et Fédération permettant un fonctionnement ordonné de ces divers organismes en période de crise. Il a pour but d'assurer une meilleure coordination de tous les efforts et, partant, une meilleure efficacité.

Dans ce même domaine de l'organisation, le terrain a été déjà, au cours des sessions de secrétaires de secteurs, largement déblayé. Pour les syndicats, une brochure « L'Organisation au service du Syndicat » a donné à nos responsables : Président, Secrétaire, Tré-

sorier, les conseils utiles. Nous ne saurons trop recommander à ceux qui occupent un poste de responsabilité, s'ils ne l'ont déjà, de se munir de cette brochure que leur Union leur vendra volontiers pour une somme modique. En tout cas, chaque Syndicat a l'obligation d'acquérir cette brochure.

Nous avons tenu trois sessions de Secrétaires de secteur en novembre, en février et en juin, et d'ores et déjà nous avons prévu notre prochaine réunion pour les 3 et 4 novembre.

Au cours de ces sessions, nous avons toujours inclus une partie « Formation ».

De même, les militants de la Fédération et des Unions se sont réunis à trois reprises pour approfondir leurs connaissances et étudier ensemble les grands problèmes qui se posent à des syndicalistes en face du social, de l'économique et du politique.

Pour nos militants de base nous avons institué cette année, parallèlement aux cours confédéraux très suivis par les cheminots, des cours fédéraux.

Ces cours ont pour but la connaissance de la profession. Le premier a donné une vaste ensemble de l'organisation de la S.N.C.F. à l'échelon Direction Générale, Conseil d'administration, Secrétariat général ; le second a donné la contexture des grands Services techniques ; le troisième la composition et les attributions des régions et des arrondissements.

Certaines difficultés matérielles ne nous ont pas permis de donner le quatrième cours, comme nous l'avions prévu, pendant cette année syndicale. Nous le sortirons en octobre. Il roulera comme prévu sur la contexture et les attributions des établissements.

Puis, nous entamerons, immédiatement après, le deuxième cycle dont l'objectif est d'amener le militant en contact avec les problèmes qui se posent à un gérant d'entreprise : problèmes d'organisation, problème technique, problème social, problème financier, etc.

L'importance de ce deuxième cycle vous apparaît immédiatement puisqu'il précédera les élections des délégués dans les Comités mixtes. Il est destiné à permettre aux délégués, qui seront élus, de remplir complètement et efficacement leur rôle, déjà, dans la structure actuelle des Comités mixtes, participation à l'organisation et ensuite dans le cadre que nous souhaitons, et pour lequel nous luttons : participation effective à la gestion. La tâche profonde du syndicalisme est là : arriver à cette participation à la gestion, arriver à l'imposer aux Pouvoirs publics.

Pour atteindre ce but, nous amplifierons notre effort de formation afin de posséder à tous les degrés des militants aptes à prendre les postes que nous aurons conquis. Nous aurons ainsi fait un pas de plus dans la voie de la véritable promotion ouvrière.

M. NICKMILDER.

### I. — UN DEPART

Le camarade OURADOU, qui avait été désigné comme membre du Conseil d'administration de la S.N.C.F. au titre de représentant de la C.G.T., lors du renouvellement de cet organisme en novembre 1944 et qui a continué à y siéger depuis la scission comme représentant F.O., a pris sa retraite le 1er juillet.

Notre collaboration avec OURADOU remonte à un mois de septembre 1940, date où fut institué le « Comité d'Organisation syndicale » qui, durant toute l'occupation, eut à défendre les intérêts des cheminots près de la direction de la S.N.C.F. Il y représentait la « Fédération », c'est-à-dire ce qui restait de l'ancienne Fédération nationale de Pierre SEMARD, après la tourmente de la guerre et de l'invasion, dans l'équipe LIAUD, CANCOUET, QUERTELET, PASQUIER etc.

Il était avec QUERTELET, celui qui nous semblait le plus rapproché de nous. En juillet 1944, il me rejoignait à la Commission des Voies et Communications du C.N.R., que nous quittâmes l'un et l'autre le 15 septembre 1944 pour entrer à l'Assemblée consultative provisoire, l'un au titre de la C.G.T. réunifiée. Les liens de camaraderie qui se nouèrent pendant ces onze années de travail en commun ne furent altérés par aucun dissensément d'ordre personnel, mais cependant parfois soumis à rude épreuve depuis qu'OURADOU fut à mener au sein du C.A. la politique un peu... spéciale à la Fédération F.O. Je ne lui en veux pas et lui souhaite de tout cœur une bonne et longue retraite.

OURADOU est remplacé au C.A. par

BODEAU, avec lequel nous avons eu l'occasion de collaborer au Conseil supérieur des Transports. J'espère qu'en dépit de certaines divergences de vue qui nous séparent de F.O. les rappro-

chement. Directeur général, exposé sur lequel nous reviendrons ultérieurement de plus ample façon, le C.A. a, dans sa séance du 11 juillet, arrêté comme suit ce nouveau programme :

1) Achèvement de l'étoile d'Ambérieu comportant les sections de :

— Lyon-Ambérieu;  
— Mâcon-Ambérieu;

— Ambérieu - Cuioz - Genève, en complément de la section Cuioz-Modane réalisée en 1936.

Type choisi : courant continu 1500 volts;

2) Electrification de l'artère industrielle du Nord-Est comportant les lignes de :

— Valenciennes à Thionville et Apach;

— Longuyon à Longwy et Mont-St-Martin;

— Longuyon à Conflans-Jarny;

— Baroncourt à Audun-le-Roman, avec antennes sur :

— Montméliy-Vélosnes à Ecouviez;

— Autrange à Algrange, et liaison, d'autre part, avec la Belgique (Vélosnes-Ecouviez) et, d'autre part, avec les chemins de fer allemands (Thionville-Apach), qui se proposent eux-mêmes d'électrifier dans les mêmes conditions en direction de Trèves et Coblenze afin de faciliter les échanges Ruhr-Lorraine (pool charbonnier).

La priorité donnée à ces deux projets suppose, évidemment, le renvoi à plus tard de l'électrification de Lyon-Marseille et de celle d'une urgence indiscutable de la banlieue nord, toutes deux envisagées en 1949 au titre de cette deuxième tranche qui va démarrer en 1952. Nous dirons, dans l'étude annoncée ci-dessus, ce que nous pensons. D'ores et déjà, un apaisement nous est donné quant à la relation Lyon-Marseille : la traction Diesel sera substituée dès que possible à la traction vapeur. Il en sera de même pour la relation complémentaire Marseille-Vintimille. Il s'agit là d'un progrès appréciable qui doit faciliter l'élimination d'une concurrence nuisible.

A. PAILLIEUX.

### SYNDIQUE !

Le « Cheminot de France » est un bon outil de propagande. Quand tu l'auras lu passe-le à un camarade.



## NOS salaires

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Lez-vous, les progrès peuvent bien être plus importants, les économies réalisées par la diminution des avaries aux marchandises plus substantielles, les hommes d'équipe peuvent bien, pour arriver à ces heureux résultats, mettre plus d'ardeur à manier les sabots d'enrayage, à courir après les wagons si, en fin de compte, le « gâteau » (savoureux euphémisme) que représente le crédit affecté aux primes demeure inchangé, les efforts seront-ils récompensés ?

Croit-on que les intéressés mettent longtemps à s'apercevoir qu'on les berne, et s'imaginent qu'ils puissent être encouragés ?

Et pourtant, quel cheminot ignore l'intérêt d'éviter les avaries aux marchandises transportées, quel cheminot ne sait que des millions peuvent être gagnés de ce côté par la S.N.C.F. ?

J'ai choisi cet exemple entre beaucoup d'autres et j'entends déjà nos camarades me dire demain : et ceci, et cela... qui pourrait aller encore bien mieux, si on le voulait vraiment.

### PLUSIEURS RAISONS COMMANDENT LA REVALORISATION DE NOS SALAIRES

JOI qu'il en soit, nous avons plusieurs raisons, nous, cheminots, de réclamer une augmentation de salaires.

D'abord, comme tous les travailleurs de ce pays, parce que les prix ont augmenté, annihilant rapidement l'effet du redressement de mars dernier.

Ensuite, parce que les efforts réalisés dans notre profession justifient pleinement une amélioration de rémunération.

Enfin, parce que la comparaison que nous avons le droit de faire, avec d'autres entreprises nationalisées, révèle notre situation défavorable.

On sait, à ce propos et nous l'avons déjà dit, qu'une commission a été chargée, par le ministre, d'étudier et de comparer les rémunérations de la S.N.C.F. et de l'E.D.F. en vue d'essayer de réaliser l'harmonisation tant de fois promise.

Nous savons que cette Commission doit prochainement déposer ses conclusions.

Il faudra bien qu'on finisse par tenir compte de ces différentes raisons qui légitiment une augmentation de nos salaires, si l'on veut éviter que les prochaines semaines ne soient à nouveau des semaines d'agitation et de trouble.

Les cheminots, nous en sommes convaincus, préfèrent travailler en paix, mais ils ne toléreront pas qu'on se moque longtemps d'eux.

Au surplus, ils continueront à renforcer le syndicalisme parce qu'ils savent bien que c'est le meilleur instrument dont ils disposent pour se faire entendre.

Léon DELSERT.

C'est un fait : la Régie des Tabacs est bien mieux servie que ton syndicat et pourtant.....

qui défend le beefsteak ?

Ce cercle représente le salaire mensuel d'un cheminot modeste soit :

18.000 francs

et voici la petite part du Syndicat pour une cotisation mensuelle de 100 fr.

Si tu fumes, ne seraît-ce qu'un paquet de gris chaque semaine, voici la part de ce salaire qui s'en va en fumée

tout le reste va à la nouveauté, au logement et aux divers postes de ton budget

C'est un fait : la Régie des Tabacs est bien mieux servie que ton syndicat et pourtant.....

qui défend le beefsteak ?

Ce croquis n'en dit-il pas beaucoup plus qu'un long discours ?

### Facilités de circulation

#### Enfants majeurs poursuivant leurs études

Certaines mesures limitatives viennent d'être prises par la S.N.C.F. à propos des facilités de circulation des enfants majeurs poursuivant leurs études.

Ces mesures n'ayant pas été portées à notre connaissance, nous avons demandé à M. le directeur du Service central du Personnel de bien vouloir nous renseigner sur cette affaire.

La réponse vient de nous parvenir ; nous en donnons ci-dessous la teneur :

Paris, le 4 juillet 1951.

Monsieur le président,

Par lettre n° 1940 16-56 du 20 juin 1951, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le refus opposé au maintien des facilités de circulation de certains enfants d'agents poursuivant leurs études au delà de la majorité et vous m'avez signalé qu'à votre avis les dispositions du paragraphe 2 du Titre B de l'Annexe I du Règlement P 11 devaient permettre de maintenir dans les cases visées les facilités de circulation réclamées.

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons été saisis depuis quelques années d'un nombre important de demandes d'attribution de facilités de circulation au titre d'enfants majeurs poursuivant leurs études, dans des conditions ne correspondant pas à celles qui pouvaient justifier l'avantage très important que constitue le maintien d'une carte et de permis gratuits.

Il s'agissait tantôt d'enfants poursuivant des études de caractère non supérieur (sténotypie, Croix-Rouge, libre, cours de coupe, etc.), tantôt d'enfants qui avaient travaillé plus ou moins longtemps et reprenaient des études à un âge plus avancé : c'est le cas d'un fils de médecin qui, après avoir été journaliste pendant plusieurs années, reprenait des études de droit et d'une fille d'agent qui, à 27 ans et après être restée chez elle pendant 5 ans, entra comme élève à la Saône-Pierre. Nous avons eu également le cas d'enfants d'agents qui, à 26 ans, prétendaient suivre pour la seconde année les cours de première année de capacité en droit ; il est même arrivé qu'à la suite d'un refus opposé à une élève d'une école de dactylographie, on nous présente, quelques semaines après, un certificat d'inscription dans une Faculté.

L'ensemble de ces faits trouvent qu'en raison du coût élevé des transports, certains agents hésitent à prendre pour leurs enfants des inscriptions de pure forme justifiant l'attribution des permis, il nous paraît nécessaire de prendre des mesures en vue de réservé cette faveur aux cas réellement justifiés.

Nous avons, par suite, limité, à un délai calculé suivant chaque cas, la durée de maintien des facilités de circulation ; bien entendu, entrent en ligne de compte, chaque fois qu'il y a lieu, les motifs particuliers, raisons de santé notamment, qui ont ; u retrouvé certains enfants dans leurs études.

Il semble que la mesure prise n'est pas de nature à nuire de façon réelle aux agents dont les enfants effectuent normalement des études intéressantes et je suis persuadé que vous comprendrez le souci que nous a conduit à préciser la mention « d'enfants poursuivant leurs études » en vue d'éviter des abus qui, vous ne l'ignorez pas, risquent d'aboutir à des mesures beaucoup plus restrictives et donneraient un nouvel aléa aux critiques élevées contre notre régime de facilités de circulation.

Si vous êtes saisis de réclamations, vous paraissant réellement justifiées, nous sommes d'ailleurs tout disposés à examiner la solution qu'il est possible d'y donner et vous voudrez bien nous saisir des cas particuliers qui vous sont signalés.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,  
BOURRIE.

Nous ajoutons que certaines réclamations justifiées ont déjà fait apporter des modifications favorables aux mesures initiales.

Que ceux de nos camarades qui se croient lésés par les mesures suscitées, nous adressent leurs doléances avec toutes les justifications et toutes les explications nécessaires, comme l'ont déjà fait d'ailleurs quelques-uns de nos adhérents, pour que nous puissions intervenir auprès du Service Central du Personnel.

R. SIRURGUET.

# SIX SEMAINES AUX U. S. A.<sup>(1)</sup>

## Les chemins de fer américains

Des camarades vont incessamment partir aux U.S.A. pour un voyage d'études. Une mission composée exclusivement de cheminots et dont feront partie cinq militants C.F.T.C. s'occupera, là-bas, des questions ferroviaires et nous courrons, j'espère, des renseignements, pris à bonne source, par des professionnels qualifiés, sur les chemins de fer américains.

C'est un sujet dont je n'ai pas parlé jusqu'à présent car — et je l'ai déjà signalé — notre principal objectif était l'étude des conditions de travail, des conditions d'existence de nos camarades d'outre-Atlantique. Comment l'ouvrier américain pouvait s'intéresser aux méthodes tendant à toujours plus de productivité. Nous devions prendre contact avec les organisations syndicales et loin d'être limitée à l'étude d'une branche spéciale de l'activité, notre équipe, composée de syndicalistes de professions très diverses, devait aussi visiter les entreprises les plus diverses.

J'ai eu, cependant, l'occasion de voyager beaucoup aux Etats-Unis et ce fut toujours en chemin de fer. J'ai eu l'occasion de rencontrer des syndicalistes cheminots, j'ai pu faire d'intéressantes et utiles constatations.

Nos camarades qui partirent bien pour s'en tenir seulement à des visites d'installations ferroviaires rapporteront, c'est évident, des renseignements bien plus précis sur tant de questions qui touchent à notre profession si spéciale. Je suis bien certain, pourtant, qu'ils reviendront, au moins, avec ce jugement d'ensemble, à savoir que si en Amérique un Français est amené à faire de nombreuses comparaisons, pas toujours avantageuses pour la France, en revanche, quand il s'agit de chemins de fer, le cheminot de chez nous éprouve très vite le plaisir de constater que nos installations, notre matériel, notre exploitation, notre régularité, nos vitesses, notre sécurité peuvent très bien supporter la comparaison.

Certes, nous pouvons là-bas prendre assez bien d'exemples, mais nous pouvons aussi en donner et le cheminot français, comme d'ailleurs les Français non cheminots qui vont aux U.S.A., retrouvent, sur ce terrain, un légitime motif de fierté.

Je ne voudrais pas empêtrer sur ce que pourront nous relater, à leur retour, nos camarades, tous techniciens, et je leur céderai volontiers la place dans ces colonnes du « Cheminot de France », mais si j'ai tenu à parler des chemins de fer américains, simplement d'ailleurs pour dire ce que l'on peut conclure d'une comparaison avec les nôtres, c'est que nous avons eu récemment à la C.F.T.C. la visite d'un grand syndicaliste américain : Asa Philip RANDOLPH, président du Syndicat du Personnel des wagons-lits et wagons-restaurants, tous gens de couleur, dont il nous avait été donné de visiter le siège à Harlem.

Nous nous sommes longuement entretenu avec A. P. RANDOLPH et j'ai eu précisément le plaisir de lui entendre faire un vif éloge des chemins de fer français qu'il découvrait pour la première fois, éloge qu'approuvaient chaleureusement ses collègues américains détachés en France depuis de nombreux mois et donc bien placés pour émettre un jugement solide.

### VISITE A LA C.F.T.C. DE A. PHILIP RANDOLPH

RANDOLPH a été très favorablement impressionné par les renseignements qu'il a recueilli concernant l'action syndicale chrétienne en Afrique noire.

Disons aussi en passant que notre Siège confédéral et la Maison des Travailleurs chrétiens firent une heureuse impression sur ce militant chevronné de l'A.F.L. et qu'il nous félicita chaleureusement de cette réalisation lorsqu'il apprit qu'elle était le fruit des efforts financiers conjugués de milliers et de milliers de syndicalistes.

Asa Philip RANDOLPH est une figure très caractéristique du mouvement syndical américain et qui illustre bien ce que nous avons dit de ce syndicalisme dont la puissance est le fruit d'efforts patients, tenaces, de luttes et de sacrifices librement acceptés par les travailleurs.

J'emprunte au « Bulletin Syndical » ce court récit d'une longue vie d'efforts qu'est la vie de Philip RANDOLPH :

Il y a un peu plus de vingt-cinq ans, cinq hommes se réunissaient dans une salle de jeux déserte de Harlem, à New-York City, pour élire le sixième homme présent comme leur chef.

Ainsi débuta la fraternité des porteurs des Wagons-lits (Brotherhood of Sleeping-car porters), affilié à la Fédération américaine du Travail, un des éléments du mouvement syndicaliste américain qui en a vraiment vu de dures.

L'homme choisi à Harlem ce jour-là est toujours à la tête du Syndicat. C'est Asa Philip RANDOLPH, qui était à cette époque rédacteur et écrivain, et commençait à peine à se créer une place dans la vie après de nombreuses épreuves.

RANDOLPH était le fils d'un pasteur du Sud des Etats-Unis. Il fit dans son enfance tous les travaux qu'un petit garçon noir peut faire pour soulager les difficultés économiques de sa famille. Il vendit des journaux, travailla dans une épicerie, puis comme aide dans les wagons-lits. En passant par tous ces métiers, il réussit néanmoins à acquérir suffisamment d'instruction pour être reçu à l'Université de New-York (New-York's City College). Dans cette ville, il étudia les sciences politiques et économiques et la philosophie. Il travaillait pour payer ses études et fut, tout d'abord, garçon de restaurant sur un bateau de la « Fall River Line », qui le renvoya pour s'être plaint d'être mal logé; il fut ensuite garçon de wagon-restaurant sur les trains de la « Jersey City Railroad », garçon d'ascenseur et, pendant cinq ans, portier à la « Consolidated Edison Company » de New-York.

C'est en 1917 que RANDOLPH commença avec CHANDLER OWEN la publication d'une revue mensuelle « The Messenger » (Le Messager), la seule revue noire progressiste publiée aux Etats-Unis à l'époque. Les deux hommes peinèrent pendant huit ans, RANDOLPH assurant à lui seul presque tout le travail de rédaction. Pendant la première guerre mondiale, RANDOLPH fut trois jours de prison à Cleveland, Ohio, pour avoir exprimé des opinions défavorables à la conscription en protestation contre la ségrégation des Noirs dans l'armée.

Mais la carrière de RANDOLPH prit de l'importance après la petite réunion dans la salle déserte de Harlem. Les cinq hommes qui l'élirent président de leur syndicat le choisirent parce qu'il était le seul que Pullman ne pouvait pas licencier, pour la bonne raison qu'il ne travaillait pas pour Pullman. Les prédictions sur le sort du syndicat étaient sombres, Pullman essaya même d'en créer un pour faire concurrence à celui de RANDOLPH, mais il ne réussit pas. Il proposa de reconnaître le syndicat si RANDOLPH était renvoyé. Cela ne réussit pas non plus.

A mesure que les années passaient, le syndicat de RANDOLPH devinait plus puissant et, en 1934, lorsque le « Railway Labor Act » fut modifié pour y inclure le personnel des wagons-lits, le syndicat eut la majorité. L'année suivante, au cours d'un vote officiel, 6.000 employés se prononcèrent en faveur du syndicat et 1.400 contre lui. En août 1937, RANDOLPH, à la surprise de tous, y compris lui-même, signa un contrat avec la Pullman Company. Cet accord rapporta au personnel des augmentations de salaire d'un montant de 2.000.000 de dollars.

Une fois le syndicat établi sur une base solide, RANDOLPH se mit en quête d'autres améliorations; à ce jour, il a déjà obtenu :

- 1<sup>e</sup> Le paiement des heures supplémentaires;
- 2<sup>e</sup> Le mois de travail de 205 heures;
- 3<sup>e</sup> Le salaire minimum de 235 dollars 90 (soit 82.565 francs) par mois.

Leon DELSERT.

(1) Voir le « Cheminot de France » des 1er, 21 décembre, 25 janvier, 27 février, 27 avril et 28 juin.

LE PLUS GRAND CHOIX EN  
HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE  
JOAILLERIE AU CARILLON D'OR  
CADEAUX  
MAISON HENRY MAY - FONDÉE EN 1898  
22-24 Avenue Sécrétan - PARIS (XIX)  
NORD 32-87  
Remise 10% aux Cheminots  
SAUF SUR ARTICLES À PRIX IMPOSÉS

A 10 minutes des Gares EST et NORD  
Autobus 26 de la Gare Saint-Lazare

# CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL À GENÈVE UN COURAGEUX DISCOURS DE Gaston TESSIER

## SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

« Vous mentionnez, d'autre part, « la possibilité de limiter les augmentations de salaires en développant, parmi les syndicats, la conscience de leurs responsabilités ». A coup sûr, il ne peut s'agir là d'un conseil unilatéral qui aboutirait à un marché de dupes : d'autres milieux sociaux et les gouvernements eux-mêmes doivent être pénétrés du sentiment de leurs propres responsabilités, dans le sens d'une politique financière, économique, sociale, adaptée aux circonstances.

« De cette partie de votre rapport, nous retiendrons la légitime importance que vous attachez au syndicalisme, en pleine conformité avec la constitution et la tradition de l'Organisation Internationale du Travail. Ceci m'amène à parler du respect de la liberté syndicale sous un aspect particulier, mais d'intérêt capital, qui est la sauvegarde du droit de grève.

« Certes, nous ne croyons pas que la grève soit la seule forme d'action syndicale ; nous souhaitons que des organismes de conciliation, donnant toutes garanties de compétence et d'impartialité, inspirent confiance au point de prévenir ou de résoudre, dans le plus grand nombre de cas, les conflits collectifs ou travail.

« La possibilité de la grève, en l'état actuel et en toute hypothèse, doit rester hors de conteste en fait comme en droit. Or, deux organisations affiliées à la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (C.I.S.C.) nous ont signalé à cet égard, des méthodes de répression inadmissibles.

Et Gaston TESSIER fait rapidement le récit des événements au Pays Basque et au Canada :

« La « Solidarité des Travailleurs basques », qui maintient dans l'exil, les prérogatives d'une racine laborieuse, intrépide, jette un cri d'angoisse à propos de certains de ses adhérents qui, sur le sol de la petite Grèce, ont participé aux mouvements professionnels d'avril et mai derniers. Contrairement à des allégations tendancieuses, ces grèves n'avaient aucun caractère politique ; elles étaient motivées par la détresse de travailleurs auxquels ainsi que le prouvent des chiffres irrécusable, les salaires manifestement insuffisants ne permettent pas d'obtenir un minimum de rations alimentaires.

« Dans les industries de Biscaye et de Guipuzcoa, le nombre de grévistes avait atteint 250.000, c'est-à-dire 80 % des effectifs. Après la reprise du travail, des centaines d'ouvriers ont été arrêtés à Bilbao, Vitoria, Saint-Sébastien, Mondragon, Baracaldo, etc. Beaucoup d'entre eux ont été gravement maltraités.

« Parmi les détenus de Saint-Sébastien se trouvent trois jeunes filles dont le seul crime est d'être les fiancées de jeunes gens traqués par la police. De même, le Dr Orcolaga, chirurgien, a été arrêté uniquement parce qu'il est l'amie d'une personne recherchée.

« Par ailleurs, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C.T.C.C.) a appelé notre attention sur le cas d'un de ses militants, René Roque, directeur adjoint à l'Organisation, condamné à six mois de prison par les autorités judiciaires de Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec, pour faits de grève...

Gaston TESSIER conclut cette partie de son exposé en rappelant que les Pouvoirs publics ne doivent pas considérer les actes de grèves comme des crimes de droit commun.

« ... Il y a quelques semaines, en maints endroits, un grand anniversaire a été célébré : celui de la promulgation de l'Encyclique Rerum Novarum, par laquelle, le 15 mai 1891, le pape Léon XIII proclamait les droits du travail, rappelait que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ou-

vrier sobre et honnête, tracait magistralement les lignes essentielles d'une organisation pacifique des rapports sociaux, impliquant des réformes de structure pour une véritable promotion ouverte.

« Beaucoup d'analogies existent entre ce haut enseignement et les principes qui sont à la base de notre Institution internationale. Renouvelons la résolution, non point seulement sentimentale, mais pratique, d'être fidèles à notre idéal, et, par une observation sincère de la liberté syndicale, d'accomplir cette tâche d'information mutuelle qui, dissipant les préjugés, rapprochant les esprits, les coûts, les volontés dans une commune recherche de prospérité économique et de progrès social, contribuer puissamment à la paix intérieure comme à la tranquillité internationale. »

Ce discours si courageux de notre Président confédéral, qu'il est regrettable de ne pas avoir vu plus soutenu à la Conférence, ne fait-il pas ressortir que la tension politique ne peut être atténuée, que la paix ne peut être sauvegardée par la seule recherche de la sécurité militaire due au réarmement. Il faut poursuivre plus que jamais une politique d'amélioration des conditions de vie des travailleurs ; c'est en réalisant la paix intérieure et la paix sociale dans chaque pays qu'on arrivera à réaliser la paix entre les nations.

La Conférence a adopté une convention internationale s'ajoutant à la liste déjà longue des conventions approuvées par la Conférence Internationale du Tra-

vail ; il s'agit de la Convention Internationale concernant l'égalité de rémunération entre les mains-d'œuvre féminine et masculine. La encore les syndicalistes chrétiens, et notamment Mme Simone TROISGROS, de la C.F.T.C., ont joué un rôle très important. Par contre, il y a lieu de signaler que la déléguée patronale française a voté contre l'adoption de la convention. Pourtant cette dernière ne peut être que favorable à l'industrie française, puisque son but est de généraliser l'application d'un principe déjà réalisé en France.

Malgré cette activité des syndicalistes chrétiens, un vote sectaire a écarté du Conseil d'administration du B.I.T. notre ami SERRARENS, Secrétaire général de la C.I.S.C.

Sa candidature n'était pas combattue par les dirigeants de la C.I.L. Mais un compatriote de SERRARENS, représentant des syndicats hollandais adhérents à la C.I.S.L., a présenté sa candidature et l'a emporté au troisième tour de scrutin. Cet incident ne démontre-t-il pas la nécessité du maintien de la C.I.S.C.? Si celle-ci n'existe plus, ne verrait-on pas les sectaires évincer, grâce à la violence et à l'intrigue, tous les représentants syndicaux d'esprit chrétien?

Neanmoins, il ne faut pas s'alarmer outre mesure de cet incident. Le syndicalisme chrétien en a vu d'autres.

Souvenons-nous des déclarations d'Albert THOMAS au Congrès de la C.I.S.C. à Munich, en 1928 ; c'est là qu'est la vérité.

M. GARNIER.

Nos cas agents ces articles  
Pd a N  
protecte pour  
son trav  
la relève  
grandes  
agents e  
tretien, r  
difficulte  
tel cas

En se  
beaucou  
l'agent  
l'édile  
pas ass  
bilité en  
qu'il fa  
tretien  
l'oreille  
quemmen  
vient, ou  
on se fin  
C'est un  
res sont  
petit fri  
cas

Une o  
le 22 fé  
dier ce  
ces trav  
sées dan  
du prob  
représe  
tions sy

Tout

moderne

règleme

## Mutuelle familiale

re de critiques nous reprochant de demander de trop fortes cotisations par les temps durs que nous vivons.

Aussi nous disons à tous : donnez-nous d'abord votre adhésion pour les prestations que nous garantissons actuellement. Lorsque nous aurons tous les adhérents nécessaires, nous verrons à instituer des groupes d'adhérents payant des cotisations différentes, mais touchant en cas de besoin des prestations proportionnelles aux cotisations payées.

Mais nous affirmons l'admission de tous sur ce qu'une Mutuelle fonctionnant de cette manière a des frais de gestion élevés qui ne peuvent être couverts que par le grand nombre d'adhérents.

Donc donnez, tous, votre adhésion, et il sera possible d'aménager la Mutuelle de façon que chacun puisse recevoir ou puisse garantir à sa famille des prestations qui l'intéressent.

Nous verrons dans les prochains numéros à répondre à d'autres objections qui nous sont faites.

Maurice GARNIER.

### MUTUELLE FAMILIALE DES CHEMINOTS DE FRANCE 26, RUE MONTOLON, 26 — PARIS (9<sup>e</sup>) C. C. P. : 1426-86 PARIS

#### Bulletin provisoire d'adhésion (1)

Non et prénoms .....  
Emploi et service .....  
Né le .....  
Adresse postale .....

Fait à ..... le ..... 19.. Signature :

(1) Au recu de ce bulletin, un bulletin définitif sera envoyé à l'intéressé, pour tous renseignements d'ordre familial. Spécifier si plusieurs membres de la famille désirent cotiser comme membre participant.

## CHEMINOTS, à votre intention LES PEINTURES THOMLAC

vous proposent à des PRIX IMBATTABLES

100 francs le kg de peinture à l'huile américaine - Rouge brique, vert et marron.

150 fr. Peinture satinée à l'huile de lin 20% - tous coloris.

200 fr. Peinture brillante à l'huile de lin 25% - tous coloris.

et la laque spéciale THOMLAC 300 fr. le kg.  
VERNIS INTERIEURS ET EXTERIEURS

Ainsi que tous articles pour les travaux de peinture.

EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE

## SOCIÉTÉ THOMLAC

16 bis, boulevard Sébastopol

Métro : CHATELET



# LE RETRAITÉ DU RAIL



UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS

26, rue Montholon, Paris (9<sup>e</sup>) - Téléphone : TRU 91-03

PERMANENCE LES APRES-MIDI DU LUNDI AU VENDREDI C.C. Postaux : PARIS 7005 34

## BAREMES DE TRAITEMENT AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1951

Dans notre numéro du 27 avril 1951, nous avons reproduit un extrait des traitements de base (tous accessoires compris) à considérer pour calculer la péréquation au 1<sup>er</sup> juillet 1951.

Par suite des améliorations apportées à la valeur forfaitaire des primes des services de l'Exploitation et de la Voie et à la prime du personnel administratif, les barèmes de traitement servant de base à la péréquation des retraites à dater du 1<sup>er</sup> juillet pour les catégories de retraités concernés et qui sont codifiés sous les numéros suivants :

01 - 11 - 41 - 51

12 - 42  
15 - 45  
04 - 14 - 44 - 54  
94

Sont remplacés par les barèmes reproduits ci-après :

Dans ces barèmes, la première colonne indique l'échelle, la deuxième la prime, la troisième le traitement au 9<sup>e</sup> échelon (prime et autres accessoires compris).

Le trimestre du 1<sup>er</sup> juillet ayant été calculé d'après les barèmes publiés précédemment, il sera tenu compte de la différence du trimestre du 1<sup>er</sup> octobre.

CODES 01 - 11 - 41 - 51			
1	7.788	203.744	
2	8.568	216.740	
3	9.420	231.676	
3 1/2	9.930	240.636	
4	10.440	249.592	
4 1/2	10.986	259.964	
5	11.532	268.532	
5 1/2	12.114	278.504	
6	12.696	288.472	
6 1/2	13.356	299.932	
7	14.016	311.388	
7 1/2	14.718	324.572	
8	15.420	337.752	
8 1/2	16.200	352.556	
9	16.980	367.360	
10	18.696	400.204	
10 1/2	19.668	418.352	
11	20.640	436.500	
12	22.668	473.824	
12 1/2	23.638	497.796	
13	25.098	519.760	
14	27.576	569.020	
14 1/2	28.980	595.844	
15	30.384	622.672	
15 1/2	31.902	651.232	
16	33.420	679.788	
16 1/2	35.094	711.584	
17	36.768	743.376	
17 1/2	38.640	778.056	
18	40.512	812.736	
18 1/2	42.534	851.120	
19	44.556	889.500	

CODES 04 - 14 - 44 - 54			
3	9.420	246.760	

CODE 94			
9	30.840	381.220	

CODES 12 - 42			
2	13.932	222.104	
2 1/2	14.628	229.844	
3	15.324	237.580	
3 1/2	16.146	246.852	
4	16.968	256.120	
5	18.732	275.732	
5 1/2	19.680	286.068	
6	20.628	296.404	
6 1/2	21.708	308.284	
7	22.788	320.160	
7 1/2	23.928	333.780	
8	25.068	347.400	
9	27.600	377.980	
10	30.384	411.892	
11	33.552	449.412	
12	36.828	489.984	
13	40.632	535.384	
14	44.820	588.264	
15	49.368	641.656	
16	54.312	700.680	
17	59.748	766.356	
18	65.820	838.044	
19	72.498	917.352	

CODES 15 - 45			
2	13.932	234.680	
2 1/2	14.628	243.672	
3	15.324	252.664	
5	18.732	292.496	
6	20.628	315.688	
7	22.788	342.444	
8	25.068	372.444	
9	27.600	405.772	
10	30.384	442.564	
11	33.552	482.712	
12	36.828	527.124	
13	40.632	577.072	
14	44.820	631.660	
15	49.368	689.944	
16	54.312	754.464	
17	59.748	824.940	
18	65.820	902.976	
19	72.498	988.776	

## Secours renouvelables

Nous disons, le mois dernier, qu'une étude était en cours à la S.N.C.F., en vue d'étendre à toutes les veuves d'agents ayant compté plus de quatorze ans et demi de service et moins de quinze ans, les secours attribués seulement lorsque le décès était postérieur à 1934.

Nous sommes heureux d'annoncer que cette satisfaction vient enfin d'être accordée ainsi que l'indique la lettre S.R. 937, du 10 janvier, de M. BOURRIE, lettre reproduite ci-après :

Par lettre Pe 577 du 8 décembre 1947, modifiée par un rectificatif du 19 août 1948, je vous ai indiqué que des secours annuels renouvelables pouvaient être accordés aux ayants droit d'agents déçus, alors qu'ils comptaient entre quatorze ans six mois et quinze ans de services valables pour la retraite, compte tenu du temps de service militaire obligatoire, sous réserve que le décès soit postérieur au 1<sup>er</sup> avril 1934.

Il nous a été demandé depuis lors, à diverses reprises, de ne plus opposer cette date limitative du 1<sup>er</sup> avril 1934. A la suite d'une nouvelle étude, il a été décidé de donner satisfaction à ces demandes. En conséquence, le dernier paragraphe de la lettre Pe 577 se trouve à nouveau modifié comme suit :

Ces dispositions s'appliqueront, quelle que soit la date du décès de l'agent, mais n'auront d'effet pecuniaire qu'à partir du premier jour du trimestre dans lequel la demande aura été formulée, et au plus tôt à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1951.

Aux amateurs de romans nous signalons tout particulièrement « L'Ange à la Trompette » d'Ernst LOTHAR (1), la vie d'une famille autrichienne par le grand romancier.

Nous signalons également la parution du tome III de l'admirable suite, de SOUBIRAN, « Les Hommes en Blanc » (2). Pour les amateurs de voyages et d'aventures vécues, « L'expédition du Kon-Tiki » (3) et le magnifique album dû au cinéaste Marcel Ichac, pour la photo, et au chef d'expédition Michel HERZOG : « Regards sur l'Annapurna » (4), relation de l'expédition française de l'Himalaya 1950.

Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie contredérale, 26, rue de Montholon.

Se recommander du « Cheminot de France ».

(1) 550 francs.  
(2) 690 francs.  
(3) 525 francs.  
(4) 1.200 francs.

## ORGANISATION INTERIEURE DE L'UNION

## REGLEMENT DE RETRAITES (suite)

Article 15 — Majorations de pensions et allocations pour charges de famille (1).

### a) Majorations de pensions :

Les pensionnaires ayant élevé trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans bénéficient d'une majoration de 10 % de leur pension; si le nombre des enfants élevés jusqu'à l'âge de 16 ans est supérieur à trois, une majoration supplémentaire de 5 % de la pension est ajoutée pour chaque enfant au-delà du troisième.

N'ouvrant droit à la majoration que les enfants légitimes ou naturels reconnus, ou conçus de l'agent avant la cessation de ses fonctions, ainsi que les enfants légitimes adoptivement, sous réserve que le jugement dont résulte l'adoption soit antérieur à la cessation des fonctions.

### b) Majorations pour charges de famille :

Les pensionnaires chefs de famille, reçoivent, le cas échéant, les allocations familiales et l'allocation dite « de salaire unique », fixées par le décret-loi du 29 juillet 1939 et les textes subséquents.

### c) Dispositions communes aux majorations et allocations :

Le montant des majorations et allocations est déterminé d'après la situation de famille au premier jour du trimestre en cours. Ces majorations sont payées en même temps et dans les mêmes conditions que les arrérages de pension.

Le bénéfice des majorations et allocations est accordé aux titulaires de pensions différenciées dès l'entrée en jouissance de leur pension, mais seulement sur décision d'espèce du Directeur Général constatant que l'agent intéressé n'a pas quitté la S.N.C.F. pour un motif entachant son honabilité ou pour convenances personnelles.

L'allocation pour charges de famille visée ci-dessus n'est accordée pour un enfant que si le retraité ne touche pas déjà d'un autre employeur un avantage pecuniaire présentant le même caractère.

Il en est de même pour les majorations de pension; le cumul de plusieurs pensions au titre d'un même enfant est cependant admis dans le cas de plusieurs pensions rémunérant des services successifs.

Un même enfant ne peut, en outre, ouvrir droit en même temps à une allocation pour charges de famille et à une majoration de pension.

### Article 16. — Cumul.

La pension de retraite se cumule avec les rentes-accidents dues par application de la loi du 9 avril 1898 et des lois subséquentes, ou de la loi locale du 19 juillet 1911 en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Elle ne peut, par contre, se cumuler avec une rémunération d'activité.

(1) Les dispositions du présent article sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1941 sous réserve de dispositions transitoires analogues à celles qui sont prévues pour les fonctionnaires de l'Etat par l'article 39 du décret-loi du 29 juillet 1939 et les textes subséquents.

(A suivre).

## VEUVES D'AGENTS

## TRAINS INTERDITS

Les veuves d'agents remariées, titulaires d'une pension de réversion figée au taux où cette pension se trouvait au moment du remariage et redevenant à nouveau veuve peuvent, sur demande adressée à la Caisse des retraités, 7, rue Château-Landon, à Paris-10<sup>e</sup>, et après enquête concluante de celle-ci sur les moyens d'existence des intéressées, obtenir un secours renouvelable qui s'ajoute à la pension, celle-ci restant figée.

# UNION SUD-OUEST

## LA VIE DE L'UNION

L'activité du secrétariat régional commence à se ralentir du fait de l'ouverture de la période des congés. Il est à noter, à ce sujet, qu'une permanence sera assurée pendant les mois d'été par l'un des secrétaires généraux et que nos camarades ne doivent pas hésiter à venir nous rendre visite à l'occasion d'un passage à Paris.

Le bulletin de liaison des militants S.O. a sorti deux numéros à peu d'intervalle afin de permettre son arrivée dans les syndicats avant la période creuse. Le prochain numéro paraîtra au début d'octobre.

L'Union a eu à s'occuper du chantier mécanisé de Tolbiac où de nouveaux malaises dus aux conditions de travail nous avaient été signalés. D'autre part, la prise en main d'une partie du travail de ce chantier par la compagnie « La Ferroviaire » a fait l'objet d'une enquête de notre part, dans le but de documenter notre camarade PAILLIEUX en vue d'une intervention au Conseil d'administration de la S.N.C.F.

Je me permets d'inciter nos militants, constamment sur la brèche, à prendre de bonnes vacances. Une halte est toujours nécessaire pour la fécondité du travail à accomplir. Donc, à tous, je redis : « Bonnes vacances ! préparatrices de nouveaux succès C.F.T.C. sur le Sud-Ouest ».

### SECTEUR DE TOURS

Au cours du dernier trimestre 1951 et vraisemblablement les 18 ou 25 novembre, se tiendra, à Tours, une réunion des Commissions Techniques du Secteur. Il importe que, dès maintenant, les syndicats pensent cette journée (préparation au congrès des C.T. de l'Union en 1952) et transmettent au secrétaire du Secteur les questions pouvant être étudiées. Un

### UNION SUD-EST

#### REUNION DU CONSEIL DE L'UNION

Le Conseil, au grand complet, s'est réuni, pour la première fois, le 3 juillet courant, avec sa nouvelle composition, fixée par le dernier Congrès.

Les nouveaux conseillers n'ont pas été dépassés parmi les anciens et ne se sont pas montrés les moins combattifs ni les moins au courant des questions traitées.

Après un tour d'horizon général sur la situation des chemins de fer à la veille de la rentrée du parlement, issu des nouvelles élections, les conseillers délibèrent sur les demandes de volontaires du Service M. T. pour l'industrie privée, l'expérience de création d'une gare-centre à Chalon-sur-Saône, la reprise du recrutement, les départs en retraite, etc., toutes questions intéressant la corporation en général.

Sur le plan administratif les Commissions techniques, les élections professionnelles aux deuxième et troisième degrés, notre représentation dans les Comités mixtes, la propagande, la formation, ainsi que bien d'autres questions d'ordre intérieur furent passées en revue.

Le Conseil a également approuvé les comptes trimestriels présentés par le Trésorier général de l'Union, notre ami Forest, qui a rappelé notamment que l'Union devait s'aligner sur la Fédération en ce qui concerne sa part sur les cotisations.

La période des congés étant arrivée, nous osons espérer que nos camarades laisseront leurs militants souffrir un peu pour pouvoir reprendre l'activité syndicale avec une vigueur renouvelée.

Bonnes vacances à tous

Le Secrétaire général,  
D. MAUREL.

ordre du jour établi par les divers responsables des C.T. sera ensuite diffusé en temps opportun pour permettre un fructueux travail.

En plus de la réunion des C.T., un échange de vues se fera avec les responsables des syndicats et groupes pour :

- dégager un programme de propagation sur le secteur ;
- la transformation de groupes en syndicats ;
- la création de nouveaux groupes ;
- la mise sur pied de listes pour les élections aux Comités mixtes en 1952.

Pendant la période des vacances, le secrétaire de secteur désirerait rendre visite à divers syndicats et faire le point avec les responsables, lui signaler rapidement les dates possibles pour chaque résidence (départ de Tours après 18 h.).

Le secrétaire du 2<sup>e</sup> secteur  
fédéral,  
R. FONTENAS.

### NECROLOGIE

Nous avons appris, avec peine, le décès du père de notre excellent ami Joseph CUZOL, secrétaire du secteur régional de Limoges. A Joseph, ainsi qu'à Claude et Pierre, nous redisons notre affectueuse sympathie dans le malheur qui les frappe.

Le secrétaire général adjoint  
L. RASLE.

### ECHANGE DE LOGEMENT

Syndiqué C.F.T.C. muté, échangerait pavillon 2 pièces, cuisine, débarres, buanderie et grange, eau, électricité forte, à Togny-aux-Beufs (Marne), contre 1 pièce, cuisine, à Paris ou banlieue S-Ouest.

Faire offre à : ETCHEVERRY, chez Jacquemin, 16, rue du Pont-de-l'Eure, Paris 20<sup>e</sup>.

### PERMUTANT

FMX, Siorac-en-Périgord, cherche permute sur arrondissement Tours. Ecrire à POIDEVIN, Jean-Marie, à Siorac-en-Périgord (Dordogne).

**VIN DU ROUSSILLON**  
Expédit. directe de la propriété  
**Société VINS IUS D'OR PERPIGNAN**  
Prix spéciaux pour Cheminots

Chaussures Travail 1 seule pièce fait main, clous galvanisés, article garantie et imperméable à 3.800 fr. Tout autre chaussures Travail sur demande, expédition être remboursement : KERLE-ROUX artisan. Landivisiau (Finistère).

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951 une augmentation uniforme dans chaque échelle d'une somme de 600 fr. hiérarchisées suivant les coefficients hiérarchiques de début d'échelle avec toutefois un minimum de 900 fr.

Ce minimum est donc attribué jusqu'à l'échelle 5 incluse dont le coefficient de début est fixé à 148.

2) Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1951, une augmentation d'une somme de 1.000 fr. par échelle, sans cependant pouvoir donner moins de 1.800 fr. Ce minimum est donc applicable jusqu'à l'échelle 7 incluse. Un acompte de 1.800 fr. a été donné indistinctement à tous les agents.

Que recevaient nos camarades du réseau breton depuis ces différentes dates?

Incrovable : un seul acompte de 2.000 fr. dont la répartition était de 500 au 1<sup>er</sup> janvier et 1.500 au 1<sup>er</sup> mars ; ceci dure depuis 4 à 7 mois.

La Direction des Chemins de Fer économiques avait alerté la S.N.C.F. dès le 5 mars et celle-ci avait adressé une lettre au ministre dans laquelle elle demandait des instructions formelles pour faire bénéficier le personnel du réseau breton des mêmes augmentations que celles accordées aux agents S.N.C.F.

La S.N.C.F. n'a obtenu de réponse officielle que le 30 juin.

Nous avions été alertés auparavant par nos camarades et avions protesté vivement pendant cette longue période d'attente ou nous avions pu savoir que le service du contrôle financier mettait opposition à l'accord ministériel en faisant valoir qu'anteriorément au 1<sup>er</sup> juillet 1946 les émoluments des agents du réseau breton subissaient un écart de 6 p. 100 avec ceux des agents S.N.C.F. Or, au 1<sup>er</sup> juillet 1946, la parité des salaires avait été accordée et nous pensions que cette question avait été assez débattue pour être réglée définitivement. De plus, il faut bien le dire, nous étions dans une période peu heureuse pour intervenir utilement : nous étions en plein bataille électorale et il y eut à la suite les élections législatives.

Nous adressions le 21 juin dernier une lettre à monsieur le Ministre des Travaux Publics :

M. PINAY,  
Ministre des Travaux Publics,  
Paris.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la situation de nos camarades du réseau breton.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1946, les agents du réseau breton, tout en ayant les mêmes statuts que les agents S.N.C.F., subissaient sur l'ensemble de leur traitement un décalage de 6 p. 100. Or celui-ci a été supprimé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1946. Quant aux indemnités de résidence, elles sont statutaires suivant le Livre I, Chapitre VI des conditions de rémunération du Personnel ; on peut donc affirmer qu'à partir de cette date les agents du réseau breton bénéficiaient de la parité des salaires avec ceux de la S.N.C.F. Un autre point important à souligner c'est que le reclassement opéré sur la S.N.C.F. au 1<sup>er</sup> janvier 1948 a été exactement le même sur le réseau breton.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

# UNION OUEST

## RESEAU BRETON

Le personnel de la S.N.C.F. avait obtenu :

Or, le personnel du réseau breton ne touche qu'un acompte :

de 500 fr. à partir du 1-1-1951 ;

de 1.500 fr. à partir du 1-3-1951.

Nous avons pu savoir que vous avez bien voulu donner votre accord pour que les agents du réseau breton bénéficient d'augmentations identiques à celles accordées aux agents de la S.N.C.F. mais notification n'est pas encore parvenue à celle-ci. L'opposition viendrait de la part du service du contrôle financier.

Nous vous serions reconnaissants, monsieur le Ministre, de vouloir bien signifier à la S.N.C.F. votre décision car nos camarades ne peuvent se contenter d'un acompte mensuel.

Je vous prie de croire, monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très respectueux.

Incroyable : un seul acompte de 2.000 fr. dont la répartition était de 500 au 1<sup>er</sup> janvier et 1.500 au 1<sup>er</sup> mars ; ceci dure depuis 4 à 7 mois.

La Direction des Chemins de fer économiques avait alerté la S.N.C.F. dès le 5 mars et celle-ci avait adressé une lettre au ministre dans laquelle elle demandait des instructions formelles pour faire bénéficier le personnel du réseau breton des mêmes augmentations que celles accordées aux agents S.N.C.F.

La S.N.C.F. n'a obtenu de réponse officielle que le 30 juin.

Nous avions été alertés auparavant par nos camarades et avions protesté vivement pendant cette longue période d'attente ou nous avions pu savoir que le service du contrôle financier mettait opposition à l'accord ministériel en faisant valoir qu'anteriorément au 1<sup>er</sup> juillet 1946 les émoluments des agents du réseau breton subissaient un écart de 6 p. 100 avec ceux des agents S.N.C.F. Or, au 1<sup>er</sup> juillet 1946, la parité des salaires avait été accordée et nous pensions que cette question avait été assez débattue pour être réglée définitivement. De plus, il faut bien le dire, nous étions dans une période peu heureuse pour intervenir utilement : nous étions en plein bataille électorale et il y eut à la suite les élections législatives.

Nous adressions le 21 juin dernier une lettre à monsieur le Ministre des Travaux Publics :

M. PINAY,

Ministre des Travaux Publics,

Paris.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la situation de nos camarades du réseau breton.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1946, les agents du réseau breton, tout en ayant les mêmes statuts que les agents S.N.C.F., subissaient sur l'ensemble de leur traitement un décalage de 6 p. 100. Or celui-ci a été supprimé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1946. Quant aux indemnités de résidence, elles sont statutaires suivant le Livre I, Chapitre VI des conditions de rémunération du Personnel ; on peut donc affirmer qu'à partir de cette date les agents du réseau breton bénéficiaient de la parité des salaires avec ceux de la S.N.C.F. Un autre point important à souligner c'est que le reclassement opéré sur la S.N.C.F. au 1<sup>er</sup> janvier 1948 a été exactement le même sur le réseau breton.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de 1.000 fr. hiérarchisées à partir du 1-3-1951, avec minimum à la base de 1.800 fr.

Le personnel de la S.N.C.F. a bénéficié en outre :

1) d'une augmentation de 600 fr. hiérarchisées à partir du 1-1-1951 ;

2) d'une augmentation de

**EST**

35, rue d'Alsace - PARIS-10  
Permanence t. l. jours sauf lundi et samedi de 15 à 19 h.  
SYNDICAT DE PARIS-EST  
Permanence : Vendredi de 18 à 19 heures      Téléphone : BOTzaris 42-08

## Audience auprès de M. le Directeur de la Région Est

Une délégation, composée de NICKMILDER, VAL, CHARRIER, LANDRY, a été reçue par M. le Directeur de la Région le 20 juin 1951.

Cette audience avait pour but, une fois de plus, de protester contre les sanctions prises à l'égard de certains de nos camarades à la suite de la grève de mars.

Nous avons souligné l'injustice des sanctions prises, particulièrement dans le secteur de Châlons, et avons insisté sur les cas les plus flagrants de sanctions abusives.

Nous avons indiqué notre volonté de défendre nos camarades jusqu'à annulation des sanctions et fait connaître notre entière solidarité avec eux.

Nous avons défendu le droit de grève et démis à la Direction le droit de légiférer en la matière en invoquant le jugement intervenu à la première chambre du Tribunal civil de la Seine, siégeant en juridiction d'appel du Conseil de prud'hommes.

## SECTEUR DE NANCY

CONSEIL de Secteur du 24-6-1951  
Dix syndicats sur onze étaient représentés : Nancy-Cadres, Nancy-Exécutants, Blainville, Epinal, Saint-Dié, Mirecourt, Neufchâteau, Toul, Charmes et Lunéville.

NICKMILDER, secrétaire général adjoint de la Fédération, FAIVRE, secrétaire des Commissions techniques fédérale et régionale du personnel de conduite avaient été délégués par la Fédération et l'Union-Est pour diriger les séances du Conseil.

La présence de notre ami MANCIAUX, secrétaire du secteur d'Audun-le-Roman, venu en bon voisin est très appréciée de tous. La matinée fut entièrement consacrée aux travaux des Commissions techniques spécialisées dont les rapporteurs furent à même de présenter les conclusions au début de l'Assemblée plénière de l'après-midi.

Au cours de cette assemblée, présidée par notre ami MENETRIER, de St-Dié, doyen des militants de secteur et sur le point de quitter l'activité pour se consacrer à une longue et agréable carrière de retraite,

HAILLANT, secrétaire de secteur, après avoir fait désigner KLINGER, de Blainville, comme secrétaire de séance, entretenait les responsables des syndicats de la situation générale du secteur, des possibilités d'extension, de recrutement; parmi les problèmes qui se posent dans notre région, il souligna la nécessité de l'information et de la formation du nombre toujours croissant de militants et aussi des répercussions financières qu'en entraîne une vie de plus en plus intense amenant les différents organismes de la hiérarchie syndicale à demander la revalorisation de la cotisation.

NICKMILDER, au cours d'un large tour d'horizon, informa les camarades de tous les sujets actuels en fonction des récentes élections législatives qui ne manqueront pas d'avoir une grosse influence sur la vie sociale et économique de ce pays et aussi sur notre corporation. Exposé clair, dynamique, vigoureusement applaudi par l'assistance.

Après un compte rendu de CLAVIER, délégué à la Presse et à la Propagande, il fut procédé à la reconstitution du secrétariat du secteur en prévision du futur départ de l'actuel secrétaire.

Un scrutin par mandats proportionnels aux effectifs de chaque syndicat désigna WILMS Marcel, ouvrier professionnel au Dépôt de Nancy par 41 voix sur 45. Vivement applaudi, WILMS remercia les camarades de la confiance qu'ils venaient de lui témoigner et s'engagea à faire de son mieux pour continuer et améliorer l'action entreprise par son prédécesseur.

L'heure des trains devant reconduire beaucoup de nos camarades à leurs différentes résidences devenant très proche, c'est à regret que tous se quittèrent en se promettant de revenir nombreux au prochain Conseil de secteur vers octobre 51.

Le secrétaire de séance,

## MOTION DE CLOTURE

Les cheminots C.F.T.C., réunis en Conseil de secteur le 24-6-51 à Nancy.

Après avoir consacré la matinée aux différents travaux de leurs Commissions techniques spécialisées,

et s'être réunis l'après-midi en Assemblée plénière rappellent aux parlementaires tous les différentes revendications du manifeste de la C.F.T.C. concernant :

— la revalorisation du pouvoir d'achat et l'institution de l'échelle mobile ;

— la revalorisation des prestations familiales ;

— une politique hardie et efficace du logement suivant les suggestions préconisées par la Charte de l'Habitat C.F.T.C. ;

— une sage réforme fiscale, réprimant toute fraude, simplifiant les taxes ;

— une loi outre-mer qui briserait les ententes favorables au maintien des prix à un niveau anormalement élevé ;

— accordes au secteur commercial ;

— un statut général à l'égard des entreprises publiques ;

— un ministère de l'Economie nationale chargé de mettre en service une politique de progrès et d'améliorations économiques les diverses améliorations de la productivité ;

— l'institution d'une procédure obligatoire en vue du règlement des conflits du travail, sauvegardant le droit de grève ;

— l'institution d'un code du travail pour les travailleurs d'outre-mer.

Ils attirent de plus l'attention sur le Manifeste de la Fédération C.F.T.C.

**NORD**

35, rue d'Alsace - PARIS-10<sup>e</sup>  
Permanence tous les jours de 14 à 19 heures  
Téléphone : BOTzaris 54-29

## Assemblée générale des Commissions techniques régionales 26, 27 et 28 juin 1951

Un nombre important de camarades, délégués de tous les secteurs ont participé aux différentes réunions, apportant une attention aux problèmes soulevés dans le cadre des revendications catégorielles.

Ce résultat nous permet d'espérer en la vitalité de notre mouvement, dont la présence s'affirme de jour en jour ; le développement continu de nos Com-

missions techniques en est le témoignage.

Outre la liaison indispensable de nos Commissions techniques avec les Comités mixtes et avec le Bureau de l'Union, la décentralisation du travail de base sur le secteur doit faciliter les études et augmenter la puissance de rayonnement de la C.F.T.C. La liste des nouveaux responsables des Commissions et

### VOTRE SUCCÈS EST ASSURÉ...

A tout âge, grâce à nos méthodes modernes : Orthographe, Rédaction, Maths etc., s'apprennent sans effort pour 300 fr. par mois. Documentation gratuite. COURS ESTAV, par correspondance à EAUZE (Gers). Examens Concours S.N.C.F.

M. DUBOIS.

## Vœux adoptés par les Commissions techniques

### COMMISSION TECHNIQUE SERVICES COMMUNS

#### SOUS-COMMISSION DES BUREAUX

Suppression pure et simple de l'échelle 8 dans la filière Bureaux, celle-ci étant la dernière échelle intermédiaire demeurant en place ;

Suppression de la limitation dans la cotation aptitude de C.G.R. en instituant une rotation dans les différentes spécialités de tous les agents susceptibles d'être cotés ;

— Protéger énergiquement contre toutes réductions systématiques des effectifs autorisés au fur et à mesure des départs ou absences de longue durée, alors que l'on assiste à une augmentation constante des travaux administratifs ;

— Que la S.N.C.F. procède à des ventes de blouses actuellement stockées dans les magasins généraux, en faisant bénéficier les agents des services administratifs des prix de gros qui lui sont consentis ;

— S'élève contre la différence de réglement en matière de facilités de circulation existant actuellement entre agents de même échelle (CERO 1 et EMP 2) ;

— Demande le maintien après 21 ans des facilités de circulation aux fils d'agents effectuant leur service militaire légal ;

— Demande la revalorisation de la prime aux payeurs en fonction de l'augmentation des fonds manipulés par ces derniers ;

— S'élève contre la réduction de la prime administrative alors que l'on assiste à une augmentation de toutes les autres primes (67, 87 et 88 T) ;

— Demande que la prime administrative d'un agent du grade supérieur absent pour une durée soit accordée à son remplaçant faisant fonction.

— Demande que la prime des services administratifs soit allouée aux blessés en service telles qu'elles sont attribuées aux agents des autres catégories ;

— Demande le retour aux errements anciens en ce qui concerne les fournitures de bureaux A savoir : l'attribution d'une somme forfaitaire ;

— Demande que les congés du samedi matin soient comptés pour une demi-journée ;

— Demande l'application de la semaine anglaise dans tous les établissements comprenant au moins deux agents ;

— Demande plus de libéralité dans l'octroi des cinq jours de congés supplémentaires pour soins au conjoint ou enfants ;

— Attire l'attention sur les nombreuses mutations latérales d'agents des services actifs dans les services administratifs, provoquant ainsi une obstruction systématique de l'avancement dans cette dernière filière.

#### SOUS-COMMISSION DES MAGASINS

Constitution dans les Magasins Généraux d'un groupe d'agents susceptibles de remplacer les absents pour congé de maladie dans les différents services (Magasins de dépôts et Postes principalement) ;

Etant donné les différentes méthodes de travail dans les Magasins Généraux, magasins d'ateliers et magasins de dépôts et Postes, demande que les agents figurant sur les différents T.A. d'avancement et susceptibles d'être nommés dans un magasin différent du leur subissent un stage de formation.

#### SOUS-COMMISSION DESSIN

Demande qu'une formation spécialisée dans l'entretien et la réparation du matériel moteur électrique soit envisagée dans l'éventualité de l'électrification de la Région (banlieue ou grandes lignes) ;

Demande pour les dessinateurs de province la possibilité de se créer sur place une situation similaire à celle de leurs collègues de Paris. Le cas échéant, que la faculté leur soit donnée d'être consultés pour un emploi au grade supérieur lors d'une vacance dans un service.

#### COMMISSION TECHNIQUE EXPLOITATION

La Commission Technique Exploitation, réunie à Paris le 27 juin 1951, demande :

1<sup>e</sup> La revalorisation des primes de production : minimum de 50 fr. et plafond pouvant être fixé en moyenne à 70 francs.

Lorsque cette prime sera revalorisée, il sera souhaitable de revoir la répartition des crédits alloués dans le cadre des diverses Régions.

D'autre part, les primes devraient être augmentées en même temps que les salaires ;

2<sup>e</sup> La définition exacte, suivant la

lettre Ph 350, de la « faute grave ou insuffisance de rendement » et le respect de la lettre ci-dessus afin d'éviter des retenues de primes pour des fautes n'a fait bénignes et sans préjudice pour la S.N.C.F.

Il serait normal de prévoir une retenue chiffrée au lieu d'une retenue en « journées » ;

3<sup>e</sup> Que la prime allouée aux agents détachés soit la plus avantageuse des primes allouées dans les divers établissements où ils ont travaillé ;

4<sup>e</sup> La revalorisation de toutes les allocations (notamment matinées, soirée, nuit, déplacements), en tenant compte des taux pratiqués à l'E.D.F., dans les P.T.T. et dans les transports routiers ;

5<sup>e</sup> La régularisation, sans délai, des agents placés dans un poste du grade supérieur au leur depuis plus de quatre mois ;

6<sup>e</sup> L'attribution de l'uniforme, en une seule fois, sans que l'attribution de la chemise entre en ligne de compte, pour éviter ainsi les différences de couleurs et de qualité dans les fournitures séparées ;

7<sup>e</sup> L'attribution de l'uniforme à tous les agents en contact avec le public ;

8<sup>e</sup> Le respect des dates de livraison des uniformes, ainsi que des chemises d'été, et la revision de la périodicité des livraisons ;

9<sup>e</sup> L'attribution aux parents et beaux-parents d'agents d'un permis conforme à la demande présentée (respect de l'itinéraire détourné revendiqué par l'agent) ;

10<sup>e</sup> L'attribution aux parents et beaux-parents dont plusieurs enfants sont cheminots d'un permis par agent et non par famille ;

11<sup>e</sup> L'attribution de facilités de circulation aux fils mineurs d'agents accomplissant leur service militaire ;

12<sup>e</sup> Le respect du Règlement P 9 à n° 1 pour les agents en déplacement (commande des intérieurs devant prévoir l'utilisation des chemins publics, car dans ce cas il n'y a pas nécessité absolue de service, si ce n'est une « maigre économie » sur les allocations de déplacement).

#### SOUS-COMMISSION MOUVEMENT

##### Demande :

1<sup>e</sup> Revalorisation de la filière Mouvement du F.E.N. au C.G.I. avec la suppression des grades SCG 4 et CGP 3 ;

2<sup>e</sup> Examen de la situation des CAP chargés de l'instruction professionnelle des aiguilleurs. Crédit CAP Instructeur échelle 8 ;

3<sup>e</sup> Que les conducteurs trains mutés HEP ne soient pas comptés dans le pourcentage, pour ne pas boucher l'avancement des H.E. ;

4<sup>e</sup> Crédit d'une délégation du personnel pour la filière Intérieur ;

5<sup>e</sup> Réintégration à leur ancien grade des mineurs à leur retour du service militaire ;

6<sup>e</sup> Attributio aux aiguilleurs de bleus et de chaussons avec réduction de 40 % ;

7<sup>e</sup> Attributio aux agents participant aux manœuvres d'un bleu gratuit par an ;

8<sup>e</sup> Que les ouvriers professionnels de l'exploitation soient assimilés pour les primes à ceux de M. T. au lieu de toucher les primes du barème 2 des brigades de la voie ;

9<sup>e</sup> Malgré l'inscription par le T.A. pour obtenir le logement, ces agents continuent à toucher la prime de productivité et la prime de fin d'année à leur ancienne échelle. Demande de l'échelle supérieure ;

10<sup>e</sup> Attributio de l'uniforme « Whippet et Serge » sans aucune distinction de grade à la demande de l'agent ;

11<sup>e</sup> Attributio de deux pantalons et d'une veste aux intérimaires ;

12<sup>e</sup> Demande le remplacement de la

VU Longroy-Gamaches-Aumale par une DV par suite de nombreux trains de « Bains de Mer » pendant la période d'été. Meilleure desserte de la ligne et plus de sécurité pour les voyageurs ;

13<sup>e</sup> Demande à revoir le calcul du rendement des machines de manœuvre dans les petits triages quand ceux-ci ont l'obligation de desservir des embranchements (article 17) ;

14<sup>e</sup> Que les sous-chefs chargés de l'instruction professionnelle des agents soient beaucoup plus libres pour qu'ils puissent se consacrer plus entièrement à cette importante question ;

15<sup>e</sup> Que le pourcentage prévu pour le recrutement des agents « attachés » entre en ligne de compte pour leur nomination dans les grades successifs qu'ils occupent, de façon à ne pas retarder indéfiniment la nomination des agents inscrits au T.A. ;

16<sup>e</sup> Prime accordée aux agents travaillant les dimanches et fêtes légales (prime de 300 francs).

#### SOUS-COMMISSION BUREAUX DE GARES

##### Demande :

1<sup>e</sup> Que la prime de caisse allouée aux R.C. soit versée aux agents préposés aux billets-recettes avec retour aux anciens errements par forfaits et par catégories ;

2<sup>e</sup> Que la fourniture des crayons-bille soit étendue aux FEN et F, ainsi qu'aux agents R.A. ;